

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

....23.....

Conseillers en

fonction :

....23.....

Conseillers

présents :

....20.....

+ 3 procurations de vote

Séance ordinaire du 24 juin 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 16 : Chambre régionale des comptes Grand Est – rapport d’observations définitives relatif au contrôle coordonné du parc des expositions de Strasbourg

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé ces derniers mois à un contrôle coordonné du Parc des expositions de Strasbourg, pour les exercices 2018 et suivants. Le rapport définitif a été rendu public à l’issue de sa présentation au Conseil de l’Eurométropole du 29 mai 2026.

Trois recommandations ont été formulées concernant l’Eurométropole, afin d’améliorer le suivi de la délégation de service public :

- Actualiser le compte d’exploitation prévisionnel à chaque conclusion d’un avenant qui modifie les caractéristiques du service attendu.
- Elargir le champ d’intervention des comités de suivi à l’examen des projets d’évolution du service et à l’évaluation de la qualité du service délégué, afin d’assurer les missions prévues à la convention.
- Renforcer les dispositifs permettant le suivi de la maintenance, conformément au contrat d’affermage.

Selon l’article L 243-8 du code des juridictions financières, le rapport d’observations définitives que la Chambre régionale des comptes adresse au président d’un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l’organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Il appartient ainsi à la commune de Lampertheim de prendre connaissance des observations définitives de la Chambre et de débattre de ce rapport.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DEBAT et PREND ACTE des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur le rapport d’observations définitives relatif au contrôle coordonné du parc des expositions de Strasbourg.

ADOpte A L’UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 24 juin 2026

Maxime SCHOT



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim